

BULLETIN MUNICIPAL

N° 13

CHAUSSENAC

FÉVRIER 1995



Elargir notre action - faire plus et mieux

La rédaction de notre bulletin municipal demande - certes - quelques efforts. Animé par le souci de vous informer le mieux possible, nous essayons de vous communiquer le maximum d'éléments. Ainsi nous relatons toutes nos activités, nos finances, nos investissements, en laissant aussi une place à nos projets et à des informations générales. Les textes, témoignant de la vie associative sont également importants.

Sept mois se sont déjà écoulés depuis notre dernier bulletin... Depuis cette date, laissez-moi vous avouer que deux événements pourtant fort différents m'ont plus particulièrement marqué :

- le premier fut les décisions que le conseil municipal a su prendre pour rénover le chateau-eau : problème à la fois technique et financier d'une ampleur certaine pour une commune de 270 habitants.

- le second fut l'intérêt, voir l'enthousiasme rencontré localement pour imaginer l'avenir de nos communes - notamment lors du débat du 18 Août. Le texte sur l'intercommunalité, que vous trouverez dans ce bulletin, se situe dans le prolongement de cette préoccupation de saisir objectivement la destinée de nos zones rurales.

Laissez-moi terminer cet éditorial par un extrait du message, que j'ai eu l'occasion d'écrire et de lire lors de la cérémonie des vœux, le 7 Janvier dernier :

<<Le meilleur encouragement ou remerciement que la population peut apporter

* à ceux qui construisent

* à ceux qui consacrent du temps pour l'intérêt collectif (élus municipaux, responsables associatifs, enseignants,...) est de reconnaître le travail fait et mieux encore - nous rejoindre - pour élargir notre action - faire plus et mieux.>>>

Le Maire

FÊTES ET ACTIVITÉS DEPUIS LE 20 MAI 1994

- 21 mai : - Dans le cadre de l'accueil de la Municipalité de Notre Dame d'Oe, composée d'une délégation de 20 personnes, soirée d'amitié en présence de la Municipalité et des représentants des Associations locales.
- 28 mai : - Sciences en fête : conférence sur les serpents "Mythes et Réalités"
- En soirée : Assemblée générale du Comité des Fêtes
- 29 mai : - Fête des mères: Mesdames Marcelle Combes, Marcelle Lescure, Léontine Pantaine et Marcelle Rigal sont décorées de la Médaille de la Famille
- 18 juin : - Réunion de l'Association foncière de remembrement.
- 25 juin : - Conseil Municipal
- Fête et feux de la Saint-Jean organisée par le Comité des Fêtes.
- 4 juin : - Assemblée générale de l'U.S.C.
- Conseil municipal
- 1er juillet : - Les élèves de l'école sont en voyage à Paris
- 4 juillet : - Conseil d'école : présence du Maire et de Monsieur Paul Delpeuch.
- 9 juillet : - Accueil des scouts de Billom (Puy-de-Dôme)
- 13 juillet : - Feu d'artifices - Bal du "14 juillet"
- 17 juillet : - Réunion du Comice Agricole - préparation de la Fête du Pain
- 24 juillet : - Cérémonie du cinquantenaire de l'opération CADILLAC à Pleaux - participation du Maire
- 4 août : - Réunion d'information sur les groupements d'employeurs agricoles
- 6, 7, 8 août : - Fête patronale (Bals, fête de la bière, Spectacle "Chansons Retro"...)
 - 14 août : - Kermesse du Club "Rencontre"
 - 18 août : - Débat sur l'avenir des communes rurale (80 participants)
 - 20 août : - Soirée Paëlla de l'U.S.C.
 - 21 août : - Fête du pain à Ostenac organisée par le Comice agricole
- 9 septembre : - Réunion du Bureau du "Syndicat des 4 cantons" à Saint-Chamant - présence du Maire
- 10 septembre : - Réunion du SIETOM à Drugeac (élimination stockage des ordures ménagères) - vote du Budget supplémentaire - Municipalité représentée par Monsieur Joseph Ischard
- 24 septembre : - Assemblée générale du Comité des Fêtes - présence du Maire et de trois conseillers municipaux

- 7 octobre : - Inauguration des locaux du Syndicat des "4 cantons à Saint-Charmant" municipalité représentée par Monsieur Joseph Ischard
- 11 octobre : - Festival "Cinéma et Monde Rural" à Mauriac - participation de Messieurs Delbos et Lescüre
- 15 octobre : - Comice Agricole (Concours et repas)
- 5 novembre : - Soirée Tripoux-Aligot avec le Comité des Fêtes
- 12 novembre : - Conseil municipal (vote du Budget Supplémentaire)
- 13 novembre : - Cérémonie du "11 novembre" et repas organisé par l'Association des Anciens combattants et des prisonniers de guerre
- 15 novembre : - Assemblée des Maires de France à Paris : participation du Maire
- 19 novembre : - Assemblée Générale du Syndicat des "4 cantons" présence du Maire et de Monsieur Joseph Ischard
- 23 novembre : - Repas du Club "Rencontre"
- 28 novembre : - Réunion cantonale organisée par Monsieur Roger BESSE (Président du Conseil Général) à la Mairie de Pleaux - participation du Maire
- 8 décembre : - Réunion à Saint-Charmant à propos du schéma départemental des chemins de randonnée - présence de Monsieur Joseph Ischard
- 11 décembre : - Fête de la Sainte-Barbe - Pompiers de Pleaux - municipalité représentée par Monsieur Abel Picaronny
- 17 décembre : - Noël - Pompiers d'Ally - présence du Maire
- Quine de l'école de Chaussenac
- 19 décembre : - Arbre de Noël de l'école - présence du Maire et de nombreux Conseillers
- 27 décembre : - Conseil municipal - vote des tarifs 1995

1995

- 7 janvier : - Cérémonie des voeux de la municipalité et remise des prix du concours communal des maisons fleuries
- 14 janvier : - Pompiers d'Ally - Monsieur Abel Picaronny représentait la municipalité
- Soirée "Galette des Rois" avec les Associations chaussenacoises

ETAT CIVIL depuis le 15 août 1993

DÉCÉS :	Le 21 Octobre 1993	Madame	Alice AIGUEPERSE
	Le 08 Février 1994	Madame	Augusta RIGAL
	Le 23 Mars 1994	Madame	Mélanie DUFAYET
	Le 15 Avril 1994	Monsieur	François DE SALLES
	Le 25 Mai 1994	Monsieur	Maurice CHARLES
	Le 10 Septembre 1994	Madame	Yvonne JACQUOT



Voeux pour 1995

Merci à ceux et à celles qui nous ont transmis leurs souhaits ou qui ont répondu à ceux de la municipalité.:

Madame le Préfet du Cantal

Les élus : Messieurs R. Rigaudière - Marleix - Charasse - Chaubard et R. Besse.

Monsieur le Maire de Notre Dame d'Oe, Monsieur le Sous Préfet de Mauriac, la DDAF, la DDE, l'EDF, la Perception et le Collège de PLeaux,.... de nombreux chausse-nacois qui reviennent au pays chaque été, Madame et Monsieur Dulys et nos amis hollandais de V.V.A., etc....

COLIS DE NOËL : 21 anciens, âgés de plus de 80 ans ont reçu un colis, en signe d'amitié et de reconnaissance de leur Commune.

RAPPELS : *MÊME SI LES PETITS TRAVAUX NE NÉCESSITENT PAS DE PERMIS DE CONSTRUIRE VOUS DEVEZ FAIRE UNE DÉCLARATION PRÉALABLE (Formulaire à retirer à la Mairie).*

La Direction Départementale de l'Équipement vient de rappeler les règles à respecter dans le domaine des divers travaux de construction : *Formulaire à retirer et à déposer impérativement en Mairie.*

1 - Travaux soumis à permis de construire :

- toute construction ayant une surface supérieure au sol de 20 m²,
- travaux sur construction existantes (changement de destination, niveaux supplémentaires....),
- toute construction quelque soit la surface si le terrain ne supporte pas déjà un bâtiment....

2 - Travaux soumis à déclaration de travaux :

- ravalement de façade et réfection de toiture,
- implantation d'habitation légère de loisirs,
- les châssis et serres,
- construction d'un bâtiment inférieur à 20 m².

A propos du 50ème anniversaire du débarquement :

«Le débarquement restera dans l'Histoire comme un miracle profondément humain, car il comportait sacrifices et promesses transformés en espérance pour une Europe assombrie et emprisonnée. Or, nul combat n'est plus urgent, intemporel et noble que celui mené au nom de la liberté, celle de Soi et plus encore, celle d'autrui. Un être humain est libre non quand l'autre ne l'est pas, mais quand l'autre l'est aussi.»

Elie WIESEL
Prix Nobel de la Paix

Le prochain bulletin municipal sera consacré à l'histoire ancienne et contemporaine de CHAUSSENAC. Si vous avez des textes - des témoignages - des photos remettez-les à la mairie avant le 25 février prochain. Merci.

Enfin, si vous avez les noms et adresses de familles et de personnes ayant résidés à Chausсенac - comme réfugié - entre 1939 et 1945 veuillez les communiquer à Monsieur le Maire.



Fête des mères : Quatre mères de famille à l'honneur



F O R E T - D' O S T E N A C

Le point sur la gestion de cette section. Engagée par la municipalité depuis 1989 - elle a fait l'objet d'un plan de gestion par l'office des forêts (voir bulletins précédents). Cette forêt n'avait jamais fait l'objet de plantations systématiques pour faire place à la seule régénération naturelle. De nombreuses parcelles ont des arbres médiocres ou trop vieux.

Quelques chiffres permettent de faire le point sur la gestion de cette forêt :

Vente des coupes de 1989-1991 et 1993	= 293 200 F
Frais de gestion (ONF)	= 24 922 F
Travaux (piste forestière et plate forme de stockage)	= 44 400 F
Subvention pour les pistes	= 31 080 F

Le Conseil a décidé le 12 Novembre dernier de procéder au reboisement de 12 hectares (4000 douglas - 5700 chênes rouges d'Amérique - 300 chataigniers, 1200 érables - 300 merisiers et 500 frênes). Des gaines de protection contre les chevreuils seront placées sur les plants de feuillus "précieux". Les travaux de dégagement des jeunes plants sont prévus. Le montant des travaux de reboisement s'élève à 193 100 Francs hors taxe, la subvention obtenue sera de 61 695 francs (fonds forestier national).

Au terme de ces travaux, l'excédent des produits des ventes réalisées s'élèvera à 123 000 Francs. Cette somme est destinée à financer en partie les travaux de voirie du village d'Ostenac (220 000 Francs). Une première tranche est terminée.

Enfin une coupe affouagère sera réalisée en 1995 au profit des sectionnaires-résidents (bois de feu).

o.n.f

Monsieur LATOUR- TECHNICIEN à l'Office National des Forêts a bien voulu nous donner quelques précisions :

1) "La forêt sectionale d'Ostenac d'une surface de 97 ha est un mélange de petits, moyens et gros bois appelé Taillis sous Futaie. Elle se caractérise par la présence de

- Chêne à 60 %
- Hêtre à 30 %
- Tilleul à 10 %

C'est une forêt productive qui mérite d'être améliorée. La qualité des bois est moyenne.

2) Sur ces 97 ha, 5 ha seront plantés en DOUGLAS
7 ha seront plantés en CHENES
FRENES
ERABLES
MERISIERS
CHATAIGNIERS

Les premières coupes dites coupes d'éclaircie interviendront dans 20 ans pour les Douglas et dans 30 ans pour les feuillus. L'âge d'exploitabilité final sera dans 60-80 ans pour les Douglas et de 80 - 110 ans pour les feuillus.

3) La forêt comporte des vieux arbres sur l'ensemble de la forêt, à une densité plus ou moins importante suivant la richesse du sol et les coupes antérieures. Le versant exposé Nord en comporte cependant beaucoup plus.

Jusqu'à présent l'option de récolte par coupes rases a été choisie afin de mobiliser plus de bois. Cependant face au coût élevé des plantations et à l'avantage des subventions qui passe de 5 ha à 10 ha on devra s'adapter, et choisir une gestion basée sur l'exploitation des vieux bois, l'amélioration des jeunes arbres, et des plantations sur de petites surfaces (pour combler les trouées faites par la chute des gros arbres).

Des semenciers seront gardés pour ensemençer naturellement. Pour faciliter cette méthode qui mobilisera peu de bois, l'amélioration des pistes existantes pourra être envisagée.

La parcelle 1B est prévue en 1996 dès que les parcelles 1A et 4 seront replantées."

SYNDICAT DES QUATRE CANTONS

Jouant entre autre un rôle d'information et de coordination des projets locaux d'aménagement touristique et de développement économique, il canalise en quelque sorte les crédits (subventions) qui concourent à la réalisation d'un certain nombre de projet.

Ces projets sont privés ou publics.

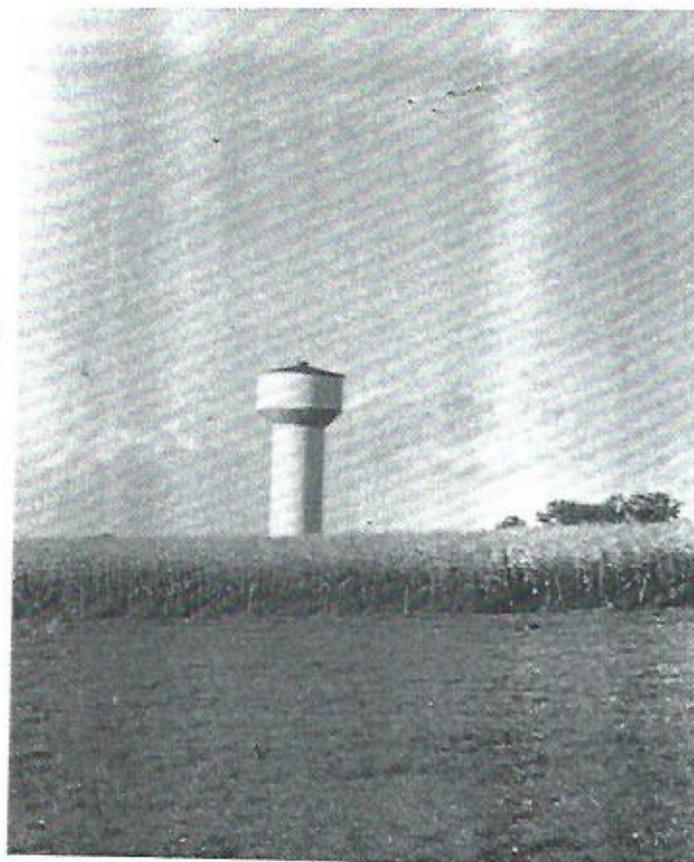
Les investissements ainsi subventionnés entre le 1er janvier 1993 et le 1 septembre 1994 s'élèvent à plus de 14 millions de francs. Les subventions se sont élevées à 5,4 millions de francs.

La commune de CHAUSSENAC a été subventionnée à ce titre par l'Europe, la Région, le Conseil Général ou l'Etat pour l'aménagement du moulin d'Ostenac, l'aménagement des abords de l'église, le remplacement de la porte extérieure de la sacristie, l'installation du bureau aux Pierres du Géant.

CONGRÈS DES MAIRES DE FRANCE

29 maires du Cantal, y ont participé.

A noter des propos et des discussions intéressantes lors de la commission des communes rurales et de la ruralité.



EAU

LA RESSOURCE EN EAU POTABLE AVAIT DÉJÀ FAIT L'OBJET EN 1990 D'UN PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE PROTECTION DES CAPTAGES.

EN 1994 - UN PROGRAMME IMPORTANT A ÉTÉ RÉALISÉ, POUR RÉPARER LE RÉSERVOIR (ENDUITS, ETANCHEITÉ ET PEINTURE). LE MONTANT DES TRAVAUX S'ÉLÈVE A 260 400 FRANCS

LE FINANCEMENT EST ASSURÉ PAR UN EMPRUNT DE 130 000 FRANCS, ET PAR AUTOFINANCEMENT (DONT UNE SUBVENTION) LA RÉPARTITION DES TRAVAUX SE RÉPARTIT COMME SUIT :

LOCATION D'ECHAFAUDAGE (42 900 F)
RENFORCEMENT (TREILLIS MÉTALLIQUE - ENDUITS - ETANCHEITÉ...) = 174 100 F - PEINTURE (36 600 F)
DIVERS FOURNITURES (6 800 F).

Consommation d'eau :

- en 1993, ont été facturés 27 943 m³ pour un montant de 110 950,80 FRS (soit 3,97 F / m³).
- en 1994, la quantité consommée s'est élevée à 141 730,80 Francs (soit 4,60 F / m³).

A propos des sources captées et qui alimentent notre chateau d'eau, les débits ont été jaugés au mois de juillet dernier. Les résultats s'établissent comme suit :

source 1 - "ABEL" :	18 litres / minute
source 2 - "NOEL" :	46 litres / minute
source 3 - "MARC" :	4 litres / minute
source 4 - "ROBERT" :	20 litres / minute
soit au <u>total</u> :	<u>80 litres / minute</u>

- ° Taxe payée par la Commune au titre du Fonds National de développement des adductions d'eau: 10,5 centimes par mètre cube d'eau consommée par l'ensemble des foyers.
- ° Prix de l'eau : des études nous annoncent qu'il serait de 20 F/m³ en l'an 2000 !!. D'ores et déjà dans les villes, les prix atteignent des niveaux importants : 17,72 F à Tourcoing, 9 F à Aix et 10 F à Clermont-Ferrand.
- ° A noter - à titre d'exemple un habitant ayant utilisé 320m³ paiera environ 900 Francs à Chaussenac, alors que sur une commune voisine il aurait payé 1 800 Francs...

LE MOT DES ASSOCIATIONS.....

UNION SPORTIVE CHAUSSENACOISE

Une très bonne saison 93/94 a permis à l'USC de gravir un échelon supplémentaire soit 2 montées successives. Les résultats sont toujours aussi bons : 5 victoires, 1 nul et 3 défaites donc 20 points et à quatre points du premier.

En ce qui concerne les coupes : 3 tours en coupe du Cantal, en coupe Combourieux après avoir éliminé une promotion de ligue (une de plus) les rouges et bleus se retrouvent en 16ème de Finale.

L'U.S.C est vraiment un groupe soudé, où la bonne ambiance et le travail sérieux cohabitent. Les résultats sont là et nous encouragent.

En dehors des activités purement sportives, les manifestations et animations : tels le Quine, le concours de belote, le repas de fin de saison au mois de Juin (107 Personnes), la soirée paëlla le 20 Août pour la fête du Foot (160 Personnes). Merci à la population de CHAUSSENAC pour son soutien massif et permanent, ainsi qu'aux estivants.

L'U.S.C remercie également les nombreux sponsors pour les pavés publicitaires, les équipements sportifs, panneaux de marquage au stade, etc, puis enfin les joueurs et les dirigeants vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 1995.

CLUB RENCONTRE

En ce début d'année, le Club fait le point des derniers mois 1994.

Au mois de Juin la promenade a eu lieu en direction de Massiac avec arrêt à Murat pour visiter la Maison de la Faune très appréciée par tous. A la ferme Auberge de Vazerat un accueil chaleureux nous était réservé par Mr et Mme BERTHUY suivi d'un excellent repas, ensuite nous avons vu le joli village de BLESLE en Haute Loire ; retour par ALLANCHE où était prévu un arrêt dans les montagnes, mais il neigeait.

Le 14 Août la Kermesse avec l'affluence habituelle des Chausсенacois et habitants des communes voisines, beaucoup de vacanciers qui apprécient les bourriols et gauffres, c'est avec joie que nous les retrouvons chaque année parmi nous.

Toute la journée : visite d'objets divers et tirage de la tombola. Le Club remercie tous les bénévoles adhérents ou non, pour leur dévouement tout au long de la journée.

En septembre départ pour la Dordogne au BORGES-SUR-VEZERE, village reconstitué avec tous les métiers et artisans d'autrefois, le mode de vie, l'école, la fête locale etc... puis après le repas l'aquarium géant a impressionné tout le monde par la diversité et la taille de certains poissons, visite du village préhistorique des Eyzies avec ses grottes, falaises, cavernes, son panorama et l'homme de Cromagnon, un tour à bord du petit train a été un moment de gaieté.

Les habitués du voyage d'automne étaient là c'est toujours un plaisir de les voir revenir parmi nous.

Le repas de fin d'année a eu lieu le 23 novembre au Restaurant de la Terrasse à ESCORAILLES succulent repas et accueil sympathique, du fait de la proximité, la plupart des membres étaient présents et le soleil au rendez-vous.

Le club était également présent à la soirée galette en ce début de Janvier 1995.

COMITE DES FÊTES

Après une année 1994 riche en festivités, le comité des fêtes a tenu son assemblée générale le 24 Septembre. Le rapport moral retraçait toutes les manifestations organisées durant l'année, le rapport financier laissait apparaître un bilan positif mais précaire dû notamment à la lourde charge financière de la fête patronale.

Mireille VANTAL ne souhaitant pas renouveler son mandat, le bureau était élu comme suit :

- Présidents d'honneur : J. KLEM et M. LAYGUES
- Président : DELBOS Jean-Marc
- Vice présidente : LESCURE Véronique
- Vice présidents : G. COURCHARTIERE , C. CAUSSE
- Secrétaire : C. DELBOS
- Secrétaire adjointe : I. LAYGUES
- Trésorière : F. GASTON
- Trésorière adjointe : M.C CAPEL

La première manifestation organisée par la nouvelle équipe a été une réussite, car une centaine de personnes a participé à la soirée tripoux-Aligot du 5 Novembre. Mais ces différents succès ne doivent pas nous faire oublier qu'il existe quelques zones d'ombre, notamment un manque de bénévoles parmi les jeunes de la commune, et des difficultés croissantes à organiser le programme de la fête.

Aussi, nous souhaitons remercier toutes les personnes qui en 1994 ont participé de près ou de loin à nos manifestations, en espérant revoir encore plus de monde l'an prochain.

Le Comité des Fêtes vous présente ses meilleurs vœux.

Les animations 1995 ont bien commencé :

La galette des rois a été dégustée lors de la soirée du 14 Janvier dernier organisée avec toutes les associations Chaussenacoises.

× × ×

ACTION PAROISSIALE - CHAUSSENAC

Compte-rendu de la réunion

du mardi 23 Août 1994



<< Des Chaussenacois, résidents permanents, des estivants - certains d'ailleurs de vieille souche chaussenacoise - ont pensé à se réunir pour réfléchir, échanger des idées sur la vie paroissiale.

A cet effet, une réunion largement ouverte à tous, a été annoncée, à l'église, le dimanche 21 Août et organisée par Soeur Thérèse le mardi 23 Août, à 20 H 30, à la sacristie. Douze personnes y assistaient.

Ce fut une réunion de première rencontre, informelle, mais qui a permis de s'interroger sur la vie religieuse dans la paroisse, les difficultés rencontrées par la catéchèse, notamment ; d'évoquer les questions que soulèvent la conservation, la restauration, l'agencement du mobilier de l'église, la mise en valeur..... et surtout l'entretien du gros oeuvre de l'église, (le clocher).

A ce sujet, une entrevue avec Monsieur le Maire a été souhaitée par tous les participants.>>

Le Rapporteur.

Mr F. DELFOSSE

Une entrevue, c'est en effet déroulée le 27 Août 1994 avec Madame N. CAUJOLLE, et Messieurs Y. BERT, F. DELFOSSE et Jean DUCASSE. Entrevue qui s'est tenue dans un climat d'écoute mutuelle et d'échange constructif. Confirmé d'ailleurs par un courrier aimable que j'ai reçu le 15 Septembre et dont je me permets de publier quelques extraits ci-après.

LE MAIRE

<< Nous vous remercions de cet échange et retenons, en ce qui concerne le clocher, que les "témoins" mis en place par vos soins font l'objet d'un suivi attentif...>>

Nous notons également avec grande satisfaction vos préoccupations et vos projets quant à l'inventaire des biens de l'église, leur conservation, leur mise en valeur et, éventuellement leur exposition dans des vitrines à l'intention des touristes.... aussi si un conseil paroissial devait se constituer, soyez persuadé, Monsieur le Maire, que si le conseil municipal et nous-même le souhaitent, nous serions alors prêts à nous associer à vos efforts en faveur du patrimoine, témoignage de la pérennité de la communauté chausсенacoise.>>

SUCCÈS DU COMICE AGRICOLE

CHAUSSENAC a réussi une nouvelle fois son COMICE et cela grâce à l'association, ses bénévoles, aux éleveurs locaux, appuyés par la municipalité.

C'est ainsi que douze éleveurs de race "SALERS" venus de PLEAUX, BARRIAC LES BOSQUETS, TOURNIAC, ALLY, STE EULALIE et de CHAUSSENAC ont présenté plus de 90 animaux le 15 octobre dernier. De nombreux visiteurs ont pu apprécier la qualité des animaux et la bonne présentation.

Les épreuves se sont déroulées toute la matinée sous un soleil radieux. En soirée un repas convivial a rassemblé notamment les membres du jury, les exposants, les membres du comice et la municipalité. Les éleveurs récompensés ont reçu plaques, cloches, médailles et coupes offerts grâce au budget du comice conforté par les recettes de la Fête du pain organisée au mois d'août. A noter également que les coupes ont été offertes par plus de vingt donateurs. (organismes agricoles, assureurs, vétérinaire, laiteries...)

Le palmarès remis par le président Alain DAYRAL, la secrétaire du comice : Christine CAPEL fut l'occasion pour le Maire de CHAUSSENAC : Jacques KLEM de féliciter et d'encourager les éleveurs, qui ont permis - par leur participation - de témoigner de la valeur et du dynamisme local de l'élevage SALERS.

NB = Notre Président présentera à PARIS au concours agricole - un taureau de 3 ans "HUGUES".



AGRICULTURE ET ECONOMIE AGRICOLE

REVENU AGRICOLE : Les statistiques nationales et départementales annoncent régulièrement l'augmentation du revenu brut des exploitants ; mais ces chiffres sont des moyennes et cachent de grandes disparités suivant la nature des productions, les régions et les surfaces. Si le revenu des exploitants cantaliens a augmenté de 1992 à 1993, il faut moduler ce résultat encourageant en rappelant que 50 % de ce revenu est constitué par les subventions (indemnité spéciale montagne, primes "vaches allaitantes", primes à l'herbe, ...). Il s'agit donc que les primes nationales ou européennes diminuent ou ne soient pas actualisées pour que la situation devienne de nouveau difficile pour les éleveurs de montagne. L'augmentation des prix du lait ou de la viande serait préférable.

*EN AUVERGNE = Depuis 1970, une ferme sur deux a disparu. Aussi chaque exploitation augmente sa superficie de un hectare par an (en moyenne). Paradoxalement la main d'oeuvre salariée s'effondre (8 900 en 1970 - 2 240 en 1993 !!).

*Construction d'un abattoir à Pierrefort par une S.E.M : le Conseil Général du Cantal vient d'attribuer une subvention de 570 000 Francs.

*La surface moyenne des 23 exploitations agricoles de notre commune s'élève maintenant à 55 hectares. Cette moyenne est supérieure à la moyenne départementale (48 ha).

*Prime à la vache allaitante : elle est fixée à 1 157 F pour les 40 premières vaches et à 389 F 90 pour les suivantes (en 1995). Depuis 1977, cette prime a progressé de 72 %.

*Techniques agricoles : sachiez-vous que les rendements de maïs consommation ont atteint un niveau record en Limagne : 90 quintaux par hectare !!...

*Développement agricole : Les éleveurs vont voir leur contribution augmenter de 30 % à partir de 1995 (cette taxe ANDA finance surtout les chambres d'agriculture.)

*Evolution des prix de nos fromages d'appellation contrôlée .

Cantal = 40,9 F/KG en 1988
45,6 F/KG en 1993

Bleu d'Auvergne = 44,5 F/KG en 1988
43,0 F/KG en 1993

A noter que le Salers a atteint 63 F/KG.

*Parlement européen = christian JACOB (ancien président du CNJA) a été élu président de la commission agricole du parlement. Il siège à Strasbourg dans le groupe RDE (gaulliste).



<<TOUTES LES FLEURS DE L'AVENIR
SONT DANS LES SEMENCES D'AUJOURD'HUI>

-Proverbe Chinois-

Prix communal des
MAISONS FLEURIES - 1994

* JARDINS NON VISIBLES de la rue :

1er Prix : Madame Denise LAYGUES
2ème Prix ex aequo : MME Noëlie DAVID et Mr LAYGUES Michel

* CAFE :

Madame SEILLIER

* COMMERCE EPICERIE :

Madame Pierrette SEILLIER

* JARDINS ET BALCONS FLEURIES :

1er prix : Mr et Mme Jean VANTAL - Cussac
2ème prix ex aequo : Mme Denise BLANCHER - le bar
Mme Michèle VANTAL - Fargeret
4ème prix ex aequo : Mr et Mme Paul MATHIEU - Vidal
Mme Marcelle LAC - Chauvenne
6ème prix ex aequo : Mesdames BREUIL, CHAZETTE, Cussac
Mmes COURCHARIERES, PICARONNY et Mrs LESCURE
et J.M. DELBOS
14ème prix ex aequo : M. Mme BARRIER -
S. DELBOS - E. DESBOS - RIGAL (Cussac)



U
S
C

94.95

LES FINANCES, LE BUDGET

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1994 . Voté le 12 Novembre 1994.

° Pour le service "Assainissement" = les excédents des années antérieures s'élèvent à 10 925,37 Francs et ont été reportés en Investissement (10 000 F) et en fonctionnement (925,37 F).

° Pour le service "Eau" = les excédents des années antérieures s'élèvent à 34 319,91 Francs (section Fonctionnement) et à 49 561,55 Francs (section Investissement) - ils sont totalement reportés en section investissement afin de financer comme prévu la réparation du château d'eau.

° Pour le budget communal - proprement dit = l'excédent de fonctionnement des années antérieures est de 329 213 Francs ; il est reporté en recettes de la section "Fonctionnement" du budget supplémentaire qui s'élève en 1994 à 320 684,11 Francs. En dépenses = 200 000 F sont prélevés pour les investissements et 60 936,11 F pour des dépenses imprévues. La section "investissement" s'élève à 484 760,71 Francs ; les dépenses (pour travaux restant à réaliser ou pour nouveaux travaux) sont notamment réparties comme suit = voirie (57 735,00 F) - boisement (94 614) bâtiments (154 737,00),....

Parmi les contingents communaux (dépenses obligatoires à la charges des communes), il y a la participation aux frais de dépenses d'aide sociale et de santé relevant de la compétence du conseil général. Cette contribution a augmenté de 7,03 % en 1994 (elle avait déjà augmenté de 7,69 % en 1993).

TARIFS MUNICIPAUX 1995 = Votés le 27 Décembre dernier.

<<tarif inchangé pour le ramassage des ordures ménagères et hausse modérée à 2 % pour les autres services>>.

- logement = + 2 %
- pompes funébres pour transport de corps = 230 F.
- travaux d'inhumation = 430 F, 665 F et 330 F (respectivement pour les fosses - fosse avec dalle, caveau).
- pour le transport scolaire, ramassage des ordures ménagères, concessions de cimetière = tarifs inchangés
- garage d'engins dans les garages communaux = 10 F / m2/mois.
- ticket de cantine : 10,50 F
- assainissement = pas d'augmentation. (2 F par m3 pour la tranche de consommation d'eau inférieure à 100 m3, 1 F pour la tranche supérieure).
- eau = abonnement (tarif inchangé)
 - tranche de 1 à 20 m3 = 11,2 F
 - 21 à 50 m3 = 6,12 F
 - 51 à 100 m3 = 1,93 F
 - plus de 100 m3 = 1,53 F

.../...

OÙ VONT NOS IMPÔTS LOCAUX ?

A titre indicatif l'ensemble des impositions payées par les contribuables chausseacois entre 1990 et 1993 (4 ans) s'est élevé à 1.699.950 Francs.

- 46,3 % soit 787.690 F. sont perçus au profit de la Commune;
- 46,4 % soit 789.310 F. sont perçus au profit du Conseil Général,
- 7,3 % soit 122.950 F. sont perçus au profit du Conseil Régional.

A noter l'imposition supplémentaire pour la Chambre d'Agriculture qui s'est élevée au total à plus de 200.000 Francs. (sur 4 ans).

LES TAUX

L'augmentation des taux d'imposition est décidée par chaque collectivité ; ainsi entre 1993 et 1994 pour la Taxe d'Habitation, les augmentations ont été les suivantes :

- + 5,57 % pour la Commune,
- + 11,66 % pour le Conseil Général,
- + 15,94 % pour le Conseil Régional.

INVESTIR

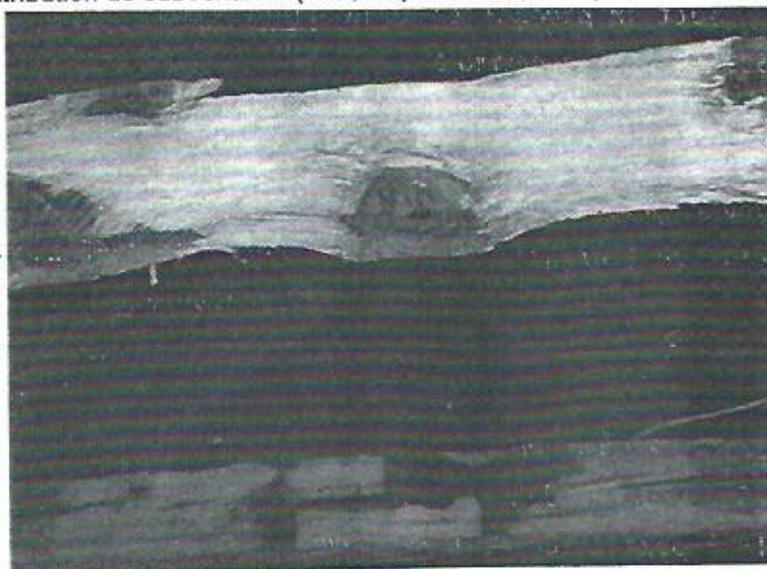
Agir en fonction des nécessités et des besoins pour assurer les équipements et l'avenir de la Commune.

Nous avons poursuivi comme prévu, en 1994, les investissements pour entretenir le patrimoine communal :

- traitement de la charpente de l'école contre les parasites,
- réhabilitation de deux logements aux Pierres du Géant,
- aménagement d'un bureau mis tout récemment en location,
- réalisation d'une première tranche de travaux de voirie à OSTENAC,
- aménagement de voirie à ESCLADINES et à CONTRES,
- installation de lavabos à l'école, achat d'extincteurs et tout naturellement la réfection du château d'eau.

La municipalité a engagé ces investissements dans le but également de conforter l'avenir de notre Commune (accueil de nouveaux habitants, d'activités et sûreté des équipements).

Pour 1995 les projets sont d'ores et déjà en cours de préparation ou même prêts ; leur engagement définitif, étant le plus souvent lié à l'attribution de subventions (Etat, Département, Europe ou Conseil Régional).



Merci encore aux personnes qui apportent leur soutien financier pour la parution de ce Bulletin Municipal.

* don à libeller au nom de la Mairie.

Nous accueillerons en juillet prochain une nouvelle équipe de CONCORDIA, qui réalisera un chantier de travail au Moulin d'Ostenac - Bienvenue à eux tous !!

FISCALITE - IMPOTS LOCAUX - TVA, ...

[1] Dégrèvement partiel des impôts fonciers sur les propriétés non bâties : il représente 70 % de la cotisation perçue au profit du Conseil général. Pour 1994 - 74 propriétés ont été ainsi exonérées pour un montant global de : 30 260 F. (à CHAUSSENAC).

[2] Impôts directs et indirects dans le Département : la moyenne par habitant cantalien est de 1 434 F (impôts directs) et de 452 F (impôts indirects). A noter l'importance de la dette par habitant (budget du Conseil Général) = 4 672 F (moyenne nationale : 2 205 F). Le critère traduit la faible marge d'intervention pour réaliser des futurs investissements départementaux.

[3] Fonds de compensation pour la TVA : Les communes récupèrent la TVA sur les investissements réalisés et cela deux ans après l'année d'investissement. (le taux de remboursement était jusqu'alors de 15,682 %). A partir de 1997, ce taux sera réduit à 14,777 %!!!

[4] Ce que représente la Taxe d'habitation à CHAUSSENAC (chiffres 1993) :

* nombre de locaux imposés : 186

* nombre d'articles : 153 dont 52 exonérés.

soit un produit total de 114 194 F

dont : 44 629 F pour la commune

50 714 F pour le Conseil Général

11 796 F pour le Conseil Régional

7 000 F frais divers.

Taxe d'habitation (chiffres 1994) : 153 rôles dont 57 exonérés

et 2 dégrèvements

et la taxe professionnelle : 7 rôles pour un montant de : (chiffres 1994)

1 337 F pour la commune

1 175 F pour le Conseil Général

219 F pour le Conseil Régional

209 F pour la Chambre de Commerce

[] Projet de loi de finances pour 1995 :

Hors remboursements, compensations fiscales et fiscalité transférée l'évolution des concours de l'Etat pour les communes n'est que de + 2,1 % soit 0,2 % de plus que la hausse générale des prix (1,9 %), inférieure à l'évolution des dépenses civiles de l'Etat (2,3 %).

Principal concours financier de l'Etat aux collectivités locales, la DGF (dotation globale de fonctionnement) 1995, indexée, comme le veut la loi, sur la seule évolution prévisionnelle des prix hors tabac progresser globalement de 1,7 %.

(rappel : la DGF constitue la principale ressource du budget de fonctionnement de nos communes rurales : près de 50 %).

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

résultat du compte de gestion 1993.

- section fonctionnement :
recettes : 36 135,68 F
dépenses : 38 866,92 F
déficit : 2 731,24 F

- section d'investissement :
recettes : 26 559,00 F
dépenses : 26 558,17 F

compte tenu des excédents des années antérieures, la situation finale est de 75 268,36 F d'excédent.

Rétablissement de l'alimentation électrique au Moulin d'OSTENAC :
les anciens poteaux béton seront déposés, la nouvelle ligne d'une longueur totale de 664 mètres suivra le chemin d'accès (poteaux en bois).

DES CHANGEMENTS A L'ECOLE

Le ministère de l'Education nationale prépare une révision des programmes de l'enseignement primaire. La mise en oeuvre en débutera dès la rentrée 95 et s'achèvera deux ans plus tard. Cette réforme suppose à la fois de nouveaux manuels dans toutes les matières et de nouveaux matériels audiovisuels pour l'apprentissage des langues vivantes étrangères.

Le renouvellement de ces fournitures sera à la charge des communes...

A ce propos, on peut rappeler que les élèves de Chaussenac bénéficient de la gratuité totale des livres et fournitures scolaires

(cahiers, crayons, matériel pédagogique...) soit 8 000 F par an.

* * * * *

DEMANDES DE LA COMMUNE DE CHAUSSENAC AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU CANTAL

a) x à propos des problèmes de fauchage des accotements des routes départementales (manque de visibilité, etc...)

x abri-bus pour les scolaires et les usagers des transports en commun.

réponses de Monsieur le Président indiquant que le canton de Pleaux va être équipé d'un tracteur et d'une épareuse neufs. Pour l'abribus la demande sera examinée au titre de 1995.

b) Trois dossiers ont également été déposés :
l'un concerne la réparation des clochetons de l'église,
l'autre l'assainissement aux Pierres du Géant, et l'amélioration du réseau A.E.P. Le Conseil Général devrait se prononcer prochainement sur ces demandes.

A.C.C.A. - Les chasseurs...

Informations

- L'A.C.C.A. de Chaussenac a effectué un lâcher de six couples de lièvres.
- La saison 94/95 fut bonne dans l'ensemble
- Plan de chasse :
 - les huit chevreuils alloués par la Fédération de Chasse ont été tués.
- Enfin, le repas des chasseurs aura lieu courant mai ou avril, la date nous sera communiquée ultérieurement. *Donc, à bientôt...*

RMI ET INSERTION DANS LE CANTAL

Depuis la création du RMI en décembre 1988, le nombre de bénéficiaire du RMI a quasiment doublé dans le Cantal (1 229 en 1989 - 2 297 en 1993). Aussi les crédits inscrits au budget du Conseil Général s'élèvent maintenant à 7,4 millions de francs. La contribution de l'Etat s'élève à plus de 34 millions de francs.

A noter que 26 % des bénéficiaires ont moins de 30 ans (conséquence liée au chômage) !!...

TRANSPORT

° Après la fermeture de la ligne SNCF - Aurillac - Mauriac - Bort les orgues, les liaisons sont assurées dorénavant par autocar (TER Auvergne). Pour consulter les horaires Tél : SNCF n° 36 . 35 . 35 : 35 ou consulter le tableau d'information à la poste de Chaussenac.

° Comptages routiers : chiffres fournis par la DDE du Cantal
Nombre de véhicules circulant chaque jour :

- * à Aurillac (vers les 4 routes) : 15 000
- * sur l'autoroute à Massiac : 9 300
- * route de l'Auze : 1 130
- * route des Estouerois : 500

DIVERS

° 1994 a été le cinquantenaire du droit de vote et d'éligibilité des femmes. A noter qu'en Auvergne, les 23 députés et sénateurs sont des hommes, sur 158 conseillers généraux on compte seulement 4 femmes,...

° Maintien des services publics : Danger...
Plusieurs municipalités ont été amenées à réagir face à des mesures de restructuration de la poste (voir de fermeture de bureaux). Souvent la réaction des municipalités et de la population a pu faire revenir en arrière l'administration des postes. A noter les perspectives de suppression d'une vingtaine de postes d'enseignants pour la rentrée 1995-96 dans le Cantal !!...

° Festival d'architecture organisé par le Collège de Pleaux le 28 mai 1994 : Melle Nathalie DAYRAL a été l'une des lauréates de ce concours.

LE POINT SUR L'INTERCOMMUNALITÉ...

La loi du 6 février 1992 demandait à chaque département d'élaborer un schéma de coopération intercommunale. Avant de construire ce schéma définitif, une Commission départementale s'est réunie plusieurs fois afin d'analyser les propositions, avis et souhaits des communes, ou groupes de communes et cela sous l'autorité de Madame le Préfet du Cantal.

Comme toutes les communes, nous avons été invité à réfléchir aux possibilités offertes par l'élaboration de nouvelles formes d'intercommunalité. En sachant qu'il faut bien avoir à l'esprit que :

- La COOPÉRATION INTERCOMMUNALE n'a rien à voir avec la FUSION DE COMMUNES.

En effet la coopération permet de conserver l'autonomie de gestion de chaque commune tout en permettant la mise en oeuvre de projets communs sur des aspects économiques, touristiques ou environnementaux.

La municipalité de **Chausсенac** avait pris une délibération dès le **8 août 1992** s'ouvrant à l'idée de travailler dans le cadre du bassin de vie constitué par les cantons de Pleaux et de Mauriac et cela dans les termes suivants :

« Considérant l'existence du bourg-centre déjà constitué par la Commune de Pleaux et de ses communes associées, l'absence d'opportunité de constituer, à court terme, une petite structure intercommunale avec les communes limitrophes de Brageac, Ally, Escorailles, et Barriac-les-Bosquets, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de la création d'une Communauté de communes ne comportant pas un nombre de communes trop important et concernant en priorité les Communes des Cantons de Pleaux et de Mauriac. »

Madame le Préfet avait de nouveau invité les Maires à lui communiquer leurs propositions de coopération avant d'organiser la dernière réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale du **13 juillet 1994**. Afin d'étudier toutes les possibilités locales de coopération, j'ai adressé le **25 juin**, le courrier suivant à Monsieur Jean Chanut (Maire de Pleaux) :

« Monsieur le Conseiller Général,

La Préfecture du Cantal vient de préciser que l'élaboration du futur schéma Départemental de Coopération Intercommunale nécessite que les Collectivités souhaitant faire des propositions et créer une structure intercommunale, prennent une délibération avant le 7 juillet prochain.

Dans le cas où vous pensez que de telles propositions puissent être utilisées sur notre Canton, je suis prêt à participer à une réunion de travail provoquée à votre initiative, où l'ensemble des Maires et Adjoints serait invité. »

En réponse, Monsieur Jean Chanut me communiqua par un courrier du 5 juillet 1994, qu'il avait adressé à Madame le Préfet dès le 9 juin 1994 :

«Madame le Préfet,

Par lettre citée en référence vous me demandez la position de mon Conseil Municipal sur le projet départemental de coopération intercommunale.

Bien sûr que mon Conseil Municipal a été invité à se prononcer sur ce dossier.

J'ai donc l'honneur de porter à votre connaissance son avis réservé sur l'intercommunalité en général.

Bien que non opposé à l'intercommunalité, il apparaît délicat à quelques mois des élections municipales de prendre une décision qui pourrait engager la nouvelle assemblée élue dans une communauté qui ne serait pas son désir.

Par contre, je me permets de vous rappeler que les Communes de PLEAUX, LOUPIAC, SAINT-CHRISTOPHE-LES-GORGES et TOURNIAC ont fusionnées en 1972 et à ce jour à la satisfaction unanime de tous les élus. Pourquoi donc ne pas préconiser l'intercommunalité bien sûr, mais aussi la loi n° 71-588 du 16 juillet 1971 sur les fusions ? »

Compte tenu de cette proposition, la Commune de Chaussenac ne pouvait que confirmer sa position de dialogue et d'ouverture exprimée dès le début et attendre....

Pendant ce temps on devait cependant constater que des Communes avaient su profiter des opportunités de coopération. Tout d'abord sur le bassin d'Aurillac où le DISTRICT fédère maintenant 12 Communes qui regroupent 30 % de la population et 40 % des emplois et des ressources du Cantal.

Des Communautés de Communes furent créées dans le Pays de MASSIAC, de MAURS, de la HAUTE CHATAIGNERAIE, de RIOM-ES-MONTAGNE et de SAINT-FLOUR. Plus près de chez nous, les projets furent plus modestes.... puisque l'on compte seulement deux Communautés de Communes :

- l'une fédère les Communes de MAURIAC et du VIGAN,
- l'autre LANOBRE, BEAULIEU et BORG-LES-ORGUES (19).

A noter que la Communauté de Communes MAURIAC - Le VIGAN^F, créée au mois de décembre 1994, regroupe 5.600 habitants. Cette Communauté va pouvoir bénéficier d'une aide de l'Etat de 350.000 F. dès 1995. Monsieur A. GOLDFEIL, Président de la Communauté, a déclaré que :

«cette nouvelle structure est largement ouverte à toutes les Communes de l'Arrondissement qui le souhaiteraient,.... »

Enfin, pour compléter ces informations que je souhaite le plus clair et le plus objectif possible, il faut indiquer l'information suivante parue sur "L'ECHO PLEAUDIEN" du mois d'octobre 1994, concernant les décisions prises par le Conseil Municipal de Pleaux lors de sa séance du 21 octobre :

«Il est donné, à l'unanimité, accord de principe pour une intercommunalité avec ALLY, avec comme projet l'implantation d'un atelier relais de transformation d'activité laitière. Intercommunalité bien entendu qui reste ouverte aux communes intéressées en ayant fait part et selon les désirs de chacune contenus dans le projet de coopération intercommunale de Madame le Préfet.»

Selon les dernières informations, il semble bien que ce projet d'Atelier relais ait échoué, cela est certainement regrettable pour l'économie agricole de notre secteur. Naturellement si nous avions été invités aux réunions de travail, qui ont du se dérouler pour monter ce projet, nous y serions allés et nous aurions apporté notre contribution toujours dans le même esprit d'ouverture et de construction.

Le Maire,

Jacques KLEM